

COMMUNAUTÉ URBAINE  
DE BORDEAUX  
16 DEC. 2004  
DÉPARTEMENT COURRIER



Aclanzer  
le Pontet

D.D.O.A.

Service Aménagement Urbain  
Affaire suivie par Christophe Piette  
☎ : 05.57.02.20.37 - 📠 : 05.57.02.20.00  
Email : amenagement@mairie-pessac.fr  
AmgtUrbain/EtudesProjets/ Pontet-2004/  
CR/Réunion groupe travail du 20/10/04  
Réf : CP / SRV n° 2004-2977  
C.S.: DGST : / Adj :

~~Department Courrier  
Enregistrement n°  
2004/~~

**D.D.O.A.**  
17 DEC. 2004  
Département Sud-Ouest

Pessac, le 8 décembre 2004

**SECTEUR DU PONTET**  
**GROUPE DE TRAVAIL**  
**Compte Rendu de la réunion du 20 octobre 2004**

**Etaient présents :**

M. VERDON, Adjoint au Maire, Mme MONCOUCUT, Conseillère Municipale, M. BELLOC, Conseiller Municipal, Mme TRAUTMANN, Conseillère Municipale, M. DUPERIER, Association Pontet Bougnard Duluc, M. LARREZET-EISENBACH et M. LARREZET, Syndicat de Quartier Pessac Bourg, Mme RUBIO, Présidente C.C.L.A.P.S., M. LESTYNEK, Fédération des Syndicats de Quartier, M. TROUSSARD, Président AMI 33, M. MENIGOT, Secrétaire AMI 33, Mme LAFON, Comité de Quartier Sardine, Mme GUTIERREZ, Association Bougnard, M. GOUBAULT, Association Bougnard, M. LEREDDE, Ville de Pessac, DGST, Mme ROCHE, Ville de Pessac, M. MORANGE, Président Office Municipal des Sports, M. CURTAN, Office Municipal des Sports, M. PIERROT, Ville de Pessac, M. PIETTE, Ville de Pessac.

\*\*\*\*\*

M. VERDON ouvre la réunion en précisant que deux points vont être abordés, le planning général des travaux sur le tramway et le déplacement du stade Jean Cordier.

M A I R I E D E P E S S A C

Place de la 5<sup>ème</sup> République  
BP 40096 - 33604 PESSAC Cedex  
Téléphone : 05 57 02 20 20 Télécopie : 05 57 02 20 19  
E-mail : courrier@mairie-pessac.fr  
Site internet : www.mairie-pessac.fr

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ADRESSER LA CORRESPONDANCE IMPERSONNELLEMENT A MONSIEUR LE MAIRE DE PESSAC

M. PIERROT présente le planning des travaux lié à la 2ème tranche du tramway, de Bognard au centre ville.

Sur le centre ville, les installations de chantier se déroulent sur la 3ème semaine d'octobre. La livraison des palplanches est faite jusqu'au 29 octobre avec un essai de battage le 26 octobre. Plus de 2 mois de battage de palplanche sont prévus avec deux week-end complets (les 15-16 et 22-23 janvier 2005) pendant lesquels les trains seront arrêtés. Le 3ème week-end (les 29-30 janvier) un tablier provisoire sera installé.

Le terrassement s'échelonne sur janvier – février. L'ensemble de ces travaux est effectué par la SNCF, maître d'oeuvre de R.F.F..

Ensuite, la mission tramway (CUB) avec Tisya (maître d'oeuvre) poursuivront le chantier de terrassement.

Le démarrage des travaux côté Bognard jusqu'à l'actuel stade Jean Cordier sera effectif mi-2005. La durée est estimée à 1 an. Puis à partir du 2ème semestre 2006 la mise en place des caténaires et des voies est effectuée.

La mise en service est prévue en mars 2007.

M. TROUSSARD demande quel est le trajet du tramway. M. PIETTE explique que celui-ci part de la station Bognard existante, il tourne à droite (vers le Nord) immédiatement à l'intérieur de l'espace vert et remonte vers le centre ville. Il traverse les rues Montesquieu et Chaumet pour arriver sur l'entrée du stade actuel. Ensuite, il passe sous la voie ferrée et revient à la surface en longeant la voie ferrée et l'avenue Dulout pour arriver au niveau de la gare actuelle.

M. VERDON propose de faire passer le plan du tracé aux associations du groupe de travail.

M. LESTYNEK regrette que la piste cyclable existante au Sud de l'avenue Bognard soit mal indiquée et pas éclairée.

M. PIERROT répond qu'une entreprise est passée pour régler le problème de l'éclairage.

M. LEREDDE ajoute que le jalonnement n'est pas fait et que la ville y travaille avec la CUB. C'est malheureusement pareil sur toute l'agglomération.

M. LESTYNEK signale qu'il y a un problème lors de l'arrivée d'une voirie à proximité d'une station de tramway.

M. LEREDDE répond qu'il y a des problèmes de fonctionnement des feux actuellement.

M. LESTYNEK demande si les bus du centre seront déviés lors des travaux.

M. PIERROT répond que c'est prévu.

M. VERDON rappelle que le groupe de travail s'est réuni deux fois le 30 juin et le 07 juillet afin d'évoquer le programme des terrains de sports. Il avait été alors proposé une nouvelle rencontre pour discuter du positionnement des terrains de sport.

M. PIETTE présente l'esquisse d'aménagement. Deux terrains sont prévus, un en herbe (foot Anglais) et un synthétique éclairé (foot Américain). Le dernier peut également accueillir le foot Anglais. Des stationnements pour les bus des joueurs et les véhicules sont prévus ainsi que des vestiaires accompagnés de tribune dans un deuxième temps. Le premier terrain réalisable est le synthétique car il est positionné sur des parcelles communautaires et sa mise en oeuvre est beaucoup plus rapide.

Mme GUTIERREZ demande si les bus CONNEX circuleront encore sur l'avenue Bognard.

M. LEREDDE répond que la ligne 44 doit être réorganisée ainsi que l'ensemble du réseau de bus pour 2007 mais l'avenue Bognard sera toujours desservie.

Mme LAFON demande si le terminus des bus actuel servira à l'agrandissement du parking de rabattement qui est insuffisant.

M. LEREDDE répond que le parking est encore sous-occupé et que des personnes empruntant le tramway se garent dans les quartiers. La police Municipale est en train de sévir et il a été demandé à la CUB de mieux signaler ces parcs de rabattement et inciter les usagers à utiliser celui d'Unitec.

M. BELLOC estime que la tarification des parkings en lien avec le tramway n'est pas adaptée pour une personne seule, cela revient moins cher de se garer dans la rue que sur le parking.

Mme LAFON demande que le parc de stationnement soit agrandi.

M. DUPERIER explique qu'il serait intéressant qu'un espace de convivialité soit maintenu car les stades sont des espaces fermés.

M. VERDON répond que les autres terrains sur la ville sont ouverts aux jeunes. Celui en synthétique pourrait être accessible par un système de tourniquet comme à Bellegrave. Cela sera à étudier avec l'OMS.

Il rappelle qu'un parc de 5,5 ha est prévu juste au dessus de l'avenue Bognard et qu'il n'est pas possible de multiplier les espaces de ce type même de petite dimension.

A une question de l'assistance, Mme ROCHE précise que le premier terrain pourrait être livré vers avril/mai 2005 avec des locaux provisoires pour les vestiaires (préfabriqués).

M. DUPERIER demande pourquoi le terrain en herbe est si près des résidences avec une utilisation tardive possible.

M. PIETTE répond que ce terrain n'est pas éclairé, il n'y aura donc pas d'entraînement le soir. De plus, entre la limite effective de jeu et les résidences, des "espaces tampons" ont été prévus afin d'avoir une séparation physique et partagée.

M. LESTYNEK pense qu'il vaudrait peut-être mieux traiter le stationnement des équipements et des futures constructions directement en façade sur l'avenue Bognard et créer les immeubles en arrière. Il demande également pourquoi les équipements sportifs ne sont pas regroupés au lieu d'être disséminés.

M. PIETTE répond qu'en terme urbain, avoir des entrées uniquement traitées en parking n'est pas satisfaisant.

M. VERDON explique qu'initialement le projet prévoyait une grande salle de sport et qu'elle a été sortie. Cela a permis de sauvegarder du bâti existant.

Le regroupement général des équipements n'est pas l'histoire du développement de Pessac. Les installations existantes sont importantes et il faut garder une échelle viable pour les riverains sinon il y aura une multiplication du stationnement et des déplacements sur un même site entraînant des nuisances dans le quartier.

M. LESTYNEK demande si des perméabilités piétonnes sont prévus.

M. PIETTE répond que oui. Plusieurs sont envisagées :

- Une traversant les résidences Bognard et rejoignant le projet
- Une à travers le Clos du Pontet

- Une depuis la rue du Serpent vers la rue P. Eluard (confirmation de l'existant).

Le réseau extérieur prévu vient compléter celui-ci (proximité Rocate, Campus...).

M. VERDON rappelle que ces propositions ont été faites afin de régler les problèmes de voirie du quartier ainsi que les circulations piétonnes et cyclables. Il reste maintenant à travailler dessus pour arriver à un schéma partagé et cohérent.

M. TROUSSARD demande si les garages nécessaires au tramway vont se faire à Pessac.

M. VERDON répond que la décision n'est absolument pas prise. La ville n'est pas demandeuse. La mission tramway est en train de regarder autour du secteur du village IV mais cela est très contraint. De toute façon, si les garages tramway doivent se réaliser, cela ne se fera pas au détriment du bois de Saige.

Il précise que la ville a délibéré sur les études préalables sur le Pontet afin que les études pré opérationnelles puissent être lancées par la CUB. Celle-ci doit délibérer au mois de novembre pour engager ces études.

M. PIETTE ajoute que parallèlement une maîtrise d'oeuvre va travailler sur la définition précise des équipements sportifs.

M. VERDON clôt la réunion sur cette remarque.

Le Chargé de Mission,



**Christophe PIETTE**



Communauté urbaine de Bordeaux  
 Secteur du Pontet à Pessac  
 Option d'aménagement  
 "Le tramway dans un parc"

CENTRE VILLE

STATION  
 PESSAC - CENTRE  
 POLE INTERMODAL



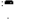






STATION MONTESQUIEU

STATION BOUGHARD

STATION SAIBE

PARC ET  
 MEDIATHEQUE  
 DE GAMBONAC

PARC DE  
 FONTAINE

-  Parcs Publics
-  Axe convivial et espaces publics
-  Aménagements cyclables
-  Tramway
-  Tertiaire
-  Habitat collectif
-  Habitat individuel groupé
-  Equipements publics
-  Voirie

Tertiaire

Habitat

Habitat

Habitat sur  
 la place

Valorisation des  
 fonds de parcelles  
 sur le parc

Habitat  
 sur le parc

RELAYS

COMPLEXE SPORTIF  
 et stade de football

Habitat

Developpement  
 du pole commercial

PLATEAU  
 SPORTIF  
 DE SAIBE

ALBER  
 REYNAUD

JARDINS FAMILIAUX  
 ESPACES BOUES

PISTE CYCLABLE PESSAC OUEST / CAMPUS

Source : données en provenance du RPE9 - INSEE  
 Le Fonds IGN - INSEE  
 Traitement à l'URB Mers - 2002  
 et données de la commune

LES  
 OTRE